



DEMANDE DE SUBVENTION MUNICIPALE

SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2023

ASSOCIATIONS SPORTIVES

Dépôt des dossiers jusqu'au
30/01/2023

Demande nouvelle

Renouvellement

Nom de l'Association :

A - FONCTIONNEMENT

Montant demandé :

Sur un budget total de :

Votre demande de subvention ne sera étudiée que si elle est dûment renseignée et accompagnée de tous les documents nécessaires.

1 - PRESENTATION DE L'ASSOCIATION :

Adresse du siège social :

Code postal : Commune :

Tel : Email :

Adresse de correspondance (si différente du siège social) :

Code postal : Commune :



N° SIRET :

(pour l'obtenir s'adresser à la direction régionale de l'INSEE 17 rue Menpenti 1310 Marseille, (08 25 33 22 03 gratuit)

Date de Création : Date de parution au J.O :

Fédération d'affiliation :

Adresse : Tel :

Nature juridique de l'association : Loi 1901 Autre (préciser)

Composition du bureau (dont membres déclarés en Préfecture)

Statut	Nom	Prénom	Adresse	Tel.
Président(e)				
Vice-Président(e)				
Trésorier(ère)				
Secrétaire				

INFORMATIONS RELATIVES AUX ADHERENTS

Nombre d'adhérents/licenciés de l'association (à jour de la cotisation statutaire au 31 décembre de l'année écoulée)	
Adultes :	Enfants moins de 18 ans :
Dont : Commune de Mallemort etHors Commune de Mallemort	
Montant des cotisations	
Adultes :	Enfants moins de 18 ans :
Coût de la licence fédérale pour le club	
Adultes :	Enfants moins de 18 ans :

INFORMATIONS RELATIVES AUX RESSOURCES HUMAINES

Nbre Contrat (CDI,CDD,CAE,...)	Fonction (animateur,...)	Statut (cadre, employé)	Qualification (BAFA,BE, Prof musique,...)	Temps travail hebdo (35h,5h,...)	Total hres par an)
				Total heures/an	

Nombre de salariés :

Nombre de bénévoles :

INFORMATIONS POUR ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION

1- Implication du club dans la vie locale

MANIFESTATIONS	Intitulé	Date
Bourse municipale au Permis		
Action sociale /humanitaire		
Action pour le handicap		
Animation de la commune(préciser)		
Action municipale (préciser)		
Autres manifestations (préciser)		
Participation aux réunions mairie		

2- Implication du club dans la formation

2-1 Avez-vous, la saison dernière, envoyé des éducateurs en stage de formation ?

OUI NON

Liste des personnes formées (Justificatifs obligatoires)

2-2 Avez-vous, la saison dernière, envoyé des juges et arbitres officiels en stage ?

OUI NON

Liste des personnes formées (Justificatifs obligatoires)

3- Frais d'engagement et arbitrage : indiquer le montant total de ce poste tel inscrit dans le dernier bilan : (Justificatifs obligatoires)

4- Frais d'achat de petit matériel de fonctionnement (500 € maxi/matériel) : indiquer le montant total de ce poste tel inscrit dans le dernier bilan :

(Justificatifs obligatoires)

INFORMATIONS SUR LA SITUATION FINANCIERE DE L'ASSOCIATION

Trésorerie de l'association		Dernier exercice clos
Solde des comptes bancaires :		
Fond de Caisse (espèces) :		
Compte épargne (livrets....) :		
	Total	

L'exercice budgétaire de l'association coïncide-t-il avec l'année civile : Oui Non

Si non merci d'indiquer la date de fin d'exercice : __ / __ / __

INFORMATIONS RELATIVES AUX SUBVENTIONS

SUBVENTION	Montant perçu en 2021	Montant voté en 2022	Montant demandé pour 2023
État			
Conseil Départemental			
Conseil Régional			
Métropole			
Ville de Mallemort			
Autres			

N.B : Les « Subventions de fonctionnement » sont destinées à couvrir les charges de fonctionnement pour les activités quotidiennes ou régulières de l'association en direction de ses usagers et/ou de ses adhérents, et pour les manifestations internes à l'association

BUDGET 2022 ET PRÉVISIONNEL 2023

CHARGES	Budget 2022	Prévision 2023	PRODUITS	Budget 2022	Prévision 2023
<i>Charges directes d'exploitation</i>			<i>Produits directs d'exploitation</i>		
60 Achats			70 Produits des activités		
o Achats de matières premières (boissons, etc.)			o Recettes diverses (lotos, tombolas, repas...)		
o Achat de prestations de service			o Autres recettes d'activités		
o Achats de matériel					
o Eau - Gaz - Électricité			74 Subventions d'exploitation		
o Fournitures			<i>État</i>		
61 Services extérieurs			o Ministère des Sports et CNDS		
o Organisations sous-traitées			o L'agence de services et de paiement (ex-CNASEA - Emplois aidés)		
o Locations (matériel et équipements)			o Autres ministères		
o Charges locatives					
o Entretien et réparations			Collectivités territoriales		
o Primes d'assurances			o Conseil Régional		
o Frais de colloques et conférences			o Conseil Départemental		
62 Autres services extérieurs			o Commune		
o Honoraires (comptables ou autres)			o Intercommunalité		
o Annonces et insertions publicitaires					
o Publications (affiches, programmes.....)			Organismes sociaux		
o Frais de déplacement			o Participation de la Fédération		
o Frais de missions et de représentation					
o Frais postaux et frais de télécommunications			75 Autres produits de gestion courante		
o Frais divers			o Dons manuels		
63 Impôts, taxes et versements assimilés			o Cotisations des adhérents		
o Autres impôts, taxes et versements assimilés			o Produits de gestion courante		
64 Charges de personnel					
o Salaires					
o Charges de sécurité sociale et de prévoyance					
o Autres frais de personnel					
65 Autres charges de gestion courante					
o Droits d'auteur (SACEM)					
o Autres frais de gestion courante					
66 Charges financières					
o Intérêts des emprunts					
o Autres charges financières					
TOTAL GENERAL CHARGES			TOTAL GENERAL PRODUITS		

DOCUMENTS À JOINDRE IMPÉRATIVEMENT À VOTRE DOSSIER

Pour bénéficier d'une subvention, vous devez disposer d'un numéro SIRET. Si vous n'en avez pas, il vous faut le demander à la direction régionale de l'INSEE par courrier. Cette démarche est gratuite. (Annuaire des directions régionales sur <http://www.insee.fr>)



Pour que votre demande soit enregistrée le dossier doit être remis **COMPLET** accompagné :

Dans tous les cas :

Relevé d'Identité Bancaire ou Postal

Procès-Verbal de la dernière Assemblée Générale + Bilan financier détaillé

Annexe : si demande de subvention de Projet



- Les structures dont le montant total des subventions publiques perçues en 2022 dépassent 153 000€ doivent impérativement fournir un bilan certifié par un commissaire aux comptes

- Les structures obtenant une subvention supérieure à 23 000€ doivent contracter une convention d'objectifs avec la Commune.

Renouvellement :

Vous devez signaler, lors du dépôt de votre demande de subvention, tout changement au sein de votre association (adresse, conseil d'administration, etc...)

Demande nouvelle :

Extrait du journal officiel mentionnant la création de la structure ou la modification de la structure

Statuts

Procès-verbal de l'assemblée générale relative à l'élection des membres du bureau



Tous les documents sont à remettre :

Soit par courrier à la Mairie – cours Victor Hugo - 13370 Mallemort

Soit par dépôt au service « Associations » de la Mairie de Mallemort

Le Trésorier

Le Président